



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES
DE LA MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

Conformément à l'article 148 du Code Municipal (L.R.Q. , c.- 27.1), AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beaulac-Garthby que :

Le calendrier annuel de la tenue des séances du conseil municipal est modifié comme suit

Séance du lundi 12 août 2024 reportée au lundi 19 août 2024

DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 11 JUILLET 2024.



M. CLAUDE LEBEL,
Directeur général et greffier-trésorier

SERMENT D'OFFICE

Je, Claude Lebel, résidant à Dudswell, certifie sous mon serment d'office, que j'ai signifié, par courriel, l'avis ci-joint, à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 juillet 2024.



M. CLAUDE LEBEL,
Directeur général et greffier-trésorier